

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 17 OCTOBRE à 18 heures 30,  
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11  
octobre 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du  
CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame  
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M Jesus SIMON - Mme Sarah DOURTHE - Mrs. Julien DUBOIS - Grégory RENDE -

#### ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX (arrivée à 19h45) - M. Eric DARRIERE - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Pascal DAGES - Mme Nadine PEYRIN.

#### POUVOIRS :

M. PEDARRIOSSE Francis donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR  
Mme FAUDEMÉR Laure donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS  
M. CASSEN Bruno donne pouvoir à M. André DROUIN  
M. POUDEX France donne pouvoir à M. Julien DUBOIS jusqu'à 19h45 (présente à partir de la délibération n°22)  
Mme BERTHELON Marie-Constance donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ  
M. DAGES Pascal donne pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

### **OBJET : RESTRUCTURATION DES HALLES ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC ATTENANT : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES**

Il est rappelé l'approbation par le conseil municipal de Dax du 30 mars 2017, du projet de restructuration des halles et de requalification de l'espace public attenant; puis par délibération du 12 avril 2018, la sollicitation de subventions auprès de l'État, de la région Nouvelle-Aquitaine et du conseil départemental des Landes.

La restructuration des halles est une opération primordiale pour la revitalisation du centre-ville, avec des travaux de réhabilitation complète sur les 3 niveaux du bâtiment et de création d'une esplanade et de son carreau des producteurs.

Depuis cette date, le projet de restructuration des halles pré-cité a fait l'objet :

- d'un volet important du programme national « Action cœur de ville », dans le cadre de la convention cadre signée avec l'État suite à délibération du conseil municipal du 20 septembre 2018.
- d'une convention cadre pluriannuelle relative à l'ORT (opération de revitalisation territoriale) pour la phase de déploiement d'« Action cœur de ville », signée le 25 avril 2019 avec les partenaires institutionnels de la ville.

Dans ce contexte, il est proposé que la demande de subvention auprès du conseil départemental des Landes intervienne plus précisément sur deux volets de ses interventions.

Au titre de la dotation de revitalisation des centre-villes et centre-bourgs (fonds spécifique d'aménagement) : une subvention de 350 000 € est sollicitée pour les travaux relatifs à la création de l'esplanade et son carreau des producteurs au pied des halles, afin de valoriser et conforter les filières et débouchés des produits landais, en particulier le canard, en interaction avec les marchés de plein vent et l'offre des artisans, commerçants et producteurs des espaces commerciaux des halles réhabilitées ;

Au titre de l'immobilier d'entreprise, le régime des aides pour le volet économique et commercial relatif aux étals et boutiques sises dans le bâtiment des halles réhabilitées, exploités par 22 entreprises de proximité et circuits courts alimentaires, sera défini par voie de convention.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit sur la base du montant initial de l'investissement de 10 000 000 € HT :

Financement :

Etat 1 124 096 €

FISAC 200 000 €

Région Nouvelle Aquitaine 1 500 000 €

Département Landes (revitalisation) 350 000 €

Département Landes (immobilier d'entreprise) 150 000 €

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE auprès du conseil départemental des Landes une subvention de 350 000€ au titre du fonds spécifique «Dotation de revitalisation centre-ville/centre-bourg » pour les travaux relatifs à la création de l'esplanade et son carreau des producteurs au pied des halles, pour valoriser et conforter les filières et débouchés des produits landais,

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches en matière « d'aide à l'immobilier d'entreprise » et dans ce cadre :

SOLLICITE auprès du conseil départemental des Landes une subvention de 150 000€ au titre de l'investissement de la ville pour la création des étals et boutiques exploités par 22 entreprises de proximité

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférant à ces demandes.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20191017-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 18 Octobre 2019*

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».